



LE SCANDALE

DE LA

Succession du Roi Léopold!



Un Gouvernement à balayer

Le scandale congolais était déjà énorme au moment où le Gouvernement proposa la reprise de cette colonie. Ce scandale vient de grandir encore, à la suite de la mort du Roi Léopold II, et des révélations sensationnelles qui suivirent.

Le Gouvernement catholique était composé des valets du Roi défunt. Ces valets devaient défendre les intérêts du pays. Ils préférèrent se faire les domestiques, les complices du roi Léopold.

Il n'est pas un pays civilisé qui supporterait situation pareille à celle qui est faite à la Belgique.

Et, si la majorité catholique à la Chambre, par lâcheté, soutient encore les ministres coupables, cette majorité est condamnée par l'opinion publique.

Il est impossible, en effet, pour ceux qui connaissent les faits scandaleux qui viennent d'être révélés, d'absoudre encore le Gouvernement et ceux qui le soutiennent.

Si notre peuple d'ouvriers, de paysans, d'employés, de petits bourgeois ne se révolte pas enfin, s'il ne se venge pas au scrutin du 22 mai,

c'est que, décidément, notre peuple est mûr pour l'esclavage et pour toutes les exploitations!

Racontons donc, brièvement, les faits, tels qu'ils résultent des discussions parlementaires :

Le Congo en 1890.

L'État du Congo est sans le sou. L'œuvre entreprise est sur le point de sombrer misérablement.

Le roi Léopold crie au secours! Il a besoin de 25 millions, dont 5 à verser de suite, puis 2 millions par an pendant dix ans.

Quand il demanda la permission aux Chambres de devenir le Souverain du Congo, Léopold déclara solennellement que jamais ce nouvel État ne coûterait un centime à la Belgique.

Pour faire avaler l'amère pilule des 25 millions, le Roi fit un testament par lequel il léguait le Congo à la Belgique, soit à sa mort, soit quand la Belgique le voudrait.

Sur ces promesses, les Chambres votèrent les 25 millions demandés et le Congo fut sauvé, grâce aux contribuables belges.

Mais M. Beernaert prit ses précautions. Une convention fut signée. Cette convention donnait au Gouvernement belge un **droit de contrôle** sur l'État du Congo. En outre, le souverain de cet État ne pourrait faire aucun emprunt sans l'approbation du Gouvernement belge. Cette convention devait prendre fin en juillet 1901.

Qu'arriva-t-il à cette date ?

Le souverain du Congo, en vertu de la Convention de 1890, devait remettre le Congo à la Belgique ou bien lui rembourser les 25 millions prêtés, plus 6 millions prêtés encore en 1895.

En 1900, M. de Smet-de Naeyer était chef du ministère catholique.

Il laissa passer la date d'expiration de la Convention.

Le Congo ne fut pas repris alors, parce que Léopold, qui y gagnait des millions, ne le voulut pas.

Les 31 millions prêtés ne furent pas remboursés.

On fit cadeau à Léopold des intérêts dus sur ces millions.

Enfin, désormais, le Gouvernement belge n'aurait plus même un

droit de contrôle sur les actes de l'État du Congo et le Roi pourrait emprunter librement autant de millions qu'il le voudrait !

Voilà ce que le gouvernement catholique, la majorité catholique et certains libéraux approuverent.

C'est l'origine des scandales qui ont suivi !

Léopold II était donc libre, dès ce jour, de faire au Congo ce qu'il voulait, d'y agir en maître absolu, sans contrôle aucun.

Il était libre d'emprunter de nombreux millions : les bons petits contribuables belges n'avaient plus que le droit de payer... plus tard !

M. de Smet-de Naeyer fut baptisé par le roi : « un ministre aux remarquables facultés » et il devint, de par la grâce de Léopold **le Comte de Smet-de Naeyer I...**

Emprunt sur Emprunt !

En deux ans et demi, Léopold le Congolais, décréta l'émission de deux emprunts s'élevant ensemble à **80 millions.**

A quoi servirent ces millions ?

A outiller le Congo ?

Pas du tout ! c'est à peine si, chaque année, on dépensait deux ou trois millions dans ce but.

A quoi servaient-ils alors ?

A payer les fantaisies royales.

A construire des Palais, des Tours japonaises, des Restaurants chinois, à acheter de nombreux immeubles en Belgique et à l'étranger !

Réellement émus de cette situation scandaleuse, deux députés socialistes, L. Bertrand et E. Vandervelde, interpellent le Gouvernement en 1905, sur les responsabilités qui pourraient incomber à la Belgique à la suite de ces emprunts congolais.

Bertrand cita les deux décrets autorisant des emprunts pour 80 millions.

Le comte de Smet-de Naeyer déclara mensongèrement que **41 millions seulement avaient été dépensés.**

Pour être tout à fait exact, M. de Smet eut du ajouter : que Léopold II avait pris — pardon avait emprunté à Léopold II lui-même une somme de 30 millions, mais il ne le dit point !

Ce prêt de 30 millions fut avoué plus tard.

A quoi ces 30 millions avaient-ils servi ?

On ne le dit point.

Cependant le *Handelsblad*, journal catholique d'Anvers, déclare que **cette somme avait été remise par Léopold à sa maîtresse Caroline Lacroix.**

Et aucun journal ne démentit le fait, pas même un des nombreux journaux catholiques et libéraux, qui recevaient de l'argent du Bureau de la presse de l'État du Congo !

Oui, contribuables belges, oui ouvriers et paysans catholiques, qui peinez durement pour gagner le pain de votre famille, le roi catholique, défendu par les ministres catholiques Renkin et Cie, escamota 30 millions que vous aurez à payer, et ce pour les donner à sa maîtresse !

N'est-ce pas un scandale ?

Et la presse catholique, et nos députés, et l'archevêque de Malines continuent à appeler Léopold un grand Roi !...

La reprise du Congo

Nous voici en 1907.

Le Gouvernement propose la reprise du Congo par la Belgique.

Nous avons le droit de le reprendre pour rien, en échange des millions prêtés au Roi en 1890 (voir Testament royal).

Que fit le Gouvernement ?

Il proposa, en témoignage de gratitude à Léopold, de lui donner un cadeau de 95 millions, dont il ferait ce qu'il voudrait, mais surtout des travaux de luxe, inutiles.

La Belgique reprenait toutes les charges de la Colonie, y compris sa dette.

Celle-ci fut évaluée — en 1907 — à **114 millions** alors que M. de Smet-de Naeyer n'avait parlé que de **41 millions** en 1905.

On dut avouer aussi l'affaire du prêt de 30 millions que Léopold II s'était fait à lui-même !

La discussion eut lieu à la Chambre en avril 1908.

M. Renkin — l'ex-démocrate-chrétien — devenu l'ami, le défenseur du Roi, répondit aux députés socialistes et libéraux.

Avec son audace bien connue, il déclara aux uns, qu'ils se trompaient, aux autres, qu'ils attaquaient méchamment Léopold II et faisaient peser sur lui des suspensions odieuses !

Renkin à l'œuvre !

Le dialogue suivant se produit (séance du 25 avril 1908.)

M. RENKIN, ministre de la justice — Il n'a été dit nulle part que l'avance des 30 millions ait été faite en 1906 et en une fois.

M. LORAND. — Vous avez vu les comptes de l'Etat du Congo et de la fondation ?

M. RENKIN. — **J'affirme la sincérité de ce que j'avance ici.**

M. LORAND. — J'admets que vous soyez renseigné, mais vous n'avez pas vu les comptes; l'Etat du Congo ne montre pas sa comptabilité. Vous nous fournissez les renseignements qu'il a bien voulu vous donner. Voilà tout.

M. RENKIN. — **L'Etat du Congo à Justifié de toutes les sommes que nous avons admises en comptes...**

C'était affirmatif au possible et la Chambre — ou plutôt la majorité de celle-ci — vota la convention de reprise et les 95 millions comme témoignage de gratitude !!!

La mort du Roi

Le Roi mourut à Laeken fin décembre 1909.

On publie un testament par lequel il laisse à ses filles, la fortune qu'il a reçu de son père, soit 15 millions.

En réalité, on y trouve beaucoup plus.

En outre, on apprend que le roi défunt avait créé une Fondation dite de Niederfulbach-Cobourg, Fondation ayant un avoir d'une trentaine de millions !

Parmi ces millions, on trouve pour 23 millions de titres de la dette congolaise !

Le Gouvernement ne fait pas mettre les scellés au château de Caroline, en France. Qui sait combien de millions de titres congolais on yeut trouvé !...

On apprend aussi que quelques jours avant de mourir, le roi avait fondé une Société pour la protection des Sites avec le concours de quelques personnes. Léopold avait apporté à cette société de nombreux immeubles, des tableaux, des meubles, jusqu'aux livrées de ses domestiques, le tout estimé 12 millions et demi !

On apprend aussi que les propriétés acquises par Léopold dans le

Midi de la France, avaient été apportées à une société de la Côte d'Azur et dont le roi et le docteur Thiriart étaient seuls actionnaires !

On apprend aussi que parmi les comparses ou complices du roi, il en est qui ont déclaré, devant notaire, apporter des immeubles qu'ils ne possédaient plus, à seul fin de voler le fisc, le Trésor de l'État !

Cela cause, à bon droit du reste, un scandale énorme !

Le Gouvernement, complice des tripotages du feu roi, doit être rendu responsable de ce qui vient d'être découvert.

Il est reconnu que le roi s'est emparé de titres, de valeurs, d'immeubles qui devaient, en vertu de la Convention de reprise du Congo, être remis à la Belgique.

En bon français cela s'appelle **garder le bien d'autrui**.

Quand un petit retient le bien d'autrui, on l'appelle voleur.

L'honnête *XX^{me} Siècle*, le journal officieux de nos ministres, est obligé d'excuser les faits reprochés à Léopold II, mais il ne l'accuse pas d'avoir volé la Belgique. Non, il lui reproche d'avoir fait une réticence!...

Oh ! les bons jésuites !

Tous ces faits, on le comprend sans peine, causèrent un vif émoi dans le monde dirigeant.

On annonça une interpellation de Vandervelde et de MM. Janson et Mechelynck.

Le Ministre Renkin sur la sellette !

Les interpellateurs rappellent les faits cités ci-dessus.

Aucun de ces faits n'est démenti.

On reconnaît que le feu Roi a gardé des titres de la Dette congolaises qui devaient être remis à la Belgique.

On reconnaît que d'autres titres qui devaient faire partie de l'actif de l'État du Congo, et être remis à la Belgique, ne l'ont pas été.

On reconnaît que des immeubles nombreux, qui devraient être donnés à la Belgique, ont été retenus par le Roi sous le couvert de certains hommes de paille, des nobilions de date récente !

On reconnaît que la villa Vanderborcht, à Laeken, propriété de l'État belge, était habitée gratuitement par la baronne Vaughan, la maîtresse du Roi Léopold!...

Et les ministres catholiques, qui ne pouvaient ignorer ces faits servirent ainsi les complices du Roi défunt!

Qu'allaient-ils répondre?

Qu'allait surtout répondre M. Renkin celui, qui, il y a deux ans à peine, avait déclaré avec hauteur, avec conviction: « **J'affirme la sincérité de ce que j'avance ici...**

« **L'Etat du Congo a justifié de toutes les sommes que nous avons admises en compte.** »

Sommé de s'expliquer, que répondit le ministre Renkin?

Voici ses paroles, reproduites d'après le *Compte Rendu Analytique* de la Chambre :

M. RENKIN. — J'ai attesté, dans la séance du 25 avril 1908, répondant à une interruption de M. Lorand, que mes déclarations étaient sincères, et je l'atteste encore. J'ai toujours cru qu'elles correspondaient à l'exacte vérité...

M. BERTRAND. — Et aujourd'hui ?

M. RENKIN. — ... mais je dois reconnaître aujourd'hui à la lumière de faits nouveaux, qu'en plusieurs points, elles étaient, à mon Insu inexactes. (*Exclamations à gauche.*)

...Je répète que nous n'avons vu aucun document que les Chambres n'aient vu à leur tour. Je n'ai vu ni la comptabilité de l'Etat Indépendant, ni la comptabilité de la Fondation de la Couronne.

En 1908, M. Renkin déclare audacieusement que **l'Etat du Congo a justifié de toutes les sommes que nous avons admises en compte.**

Aujourd'hui, il doit avouer que, non seulement l'on n'a rien justifié, mais qu'il n'a rien vu, ni la comptabilité de l'Etat du Congo, ni celle de la Fondation de la Couronne!

En d'autres termes, le ministre avoue qu'il a trompé la Chambre.

Il est certain, en effet, que si la Chambre avait su, il y a deux ans, que le Roi n'avait pas remis à la Belgique: 1° Tous les titres qui figuraient au portefeuille de l'Etat du Congo ou de la Fondation de la Couronne;

2° Tous les immeubles que possédait cet Etat ou de la Fondation ;

3° Tous les titres non négociés de la dette Congolaise.

Les Chambres n'eussent pas voté la convention de reprise et, surtout, n'eussent pas fait un cadeau de 95 millions à Léopold, en témoignage de gratitude!

Et ce ministre Renkin a été absout par la majorité catholique!

Et certains députés libéraux, en s'abstenant d'aller à la Chambre,

se sont fait les complices de ces ministres si incapables de défendre les droits de l'État ou complices de feu Léopold !

C'est un scandale !

Contribuables, Electeurs !

Travailleurs de toutes catégories, commerçants, artisans, employés, ouvriers, cultivateurs.

Souvenez-vous de toutes ces turpitudes le 22 mai prochain !

Refusez désormais votre confiance à ceux qui ont laissé voler la Belgique et à ceux qui se sont fait les complices de ces gouvernants sans scrupule et sans dignité !

Ces gens ne méritent plus votre confiance !

Ils ont trahi vos intérêts les plus chers !

Seul le parti ouvrier a été, dans toute cette affaire, étroitement uni pour combattre les abus du régime Léopoldien.

Votre devoir est donc tout tracé :

Le 22 mai, vous voterez en masse pour les Candidats du Parti Ouvrier !

En eux vous pouvez avoir confiance !

Ils connaissent vos besoins.

Ils ont défendu vos droits avant que vous n'étiez électeurs.

Ils ne reculent devant rien pour dire la vérité à tous, surtout aux grands et aux puissants !

C'est entendu, n'est-ce-pas ?

Le 22 mai, vous voterez en masse pour le seul parti qui est uni pour combattre les abus, les injustices et travailler avec énergie pour la libération, l'émancipation de tous les travailleurs !

